

**ENSEIGNEMENT****Ecoles défavorisées : 25 %  
des subsides pour l'emploi**

On l'avait annoncé ici : Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Education, souhaitait que 35 % des subsides complémentaires accordés aux écoles défavorisées (bénéficiant de discriminations positives) servent à embaucher du personnel pour lutter contre l'échec et le décrochage. Actuellement, les écoles sont libres d'utiliser ces budgets comme elles l'entendent. On a appris lundi que, après concertation, Milquet a ramené la barre à 25 %. (P.Bn)